

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 24 octobre 2019

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle Robert Schwint - CAGB - La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25043 BESANCON CEDEX, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 5.1, 7.1, 8.1

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 20h50

Etaient présents :

M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT (à partir du 3.3), M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Anthony POULIN (à partir du 4.1), Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Daniel HUOT, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT

Etaient absents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, Mme Karima ROCHDI, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, M. Marcel FELT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

Mandants : Y. DELARUE, M. ZEHAF

Mandataires : J. KRIEGER, N. BODIN

Délibération n°2019/004963

Rapport n°7.1 - Vote d'une subvention dans le cadre du Fonds d'intervention pour l'Hébergement Touristique (FIHT)

Vote d'une subvention dans le cadre du Fonds d'intervention pour l'Hébergement Touristique (FIHT)

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « Fonds d'intervention hébergement touristique »	Montant du budget 2019 : 50 000 € Montant de l'opération : 5 900 €

Résumé :

Dans le cadre des objectifs et critères du fonds d'intervention en faveur de l'hébergement touristique (FIHT) de Grand Besançon Métropole arrêtés par délibération du 23 mai 2019, il est proposé d'accorder une subvention de 5 900 € à Madame Valérie Druge, pour son projet de création dans son habitation de deux chambres d'hôtes adaptées aux personnes en situation de handicap dans sa résidence principale située à Chauenne.

I. Rappel : mise en place du fonds d'intervention pour l'hébergement touristique (FIHT)

Le schéma de développement touristique 2017-2023 du Grand Besançon, a pointé la nécessité de renforcer et de qualifier l'offre d'hébergements touristiques sur notre territoire.

Parallèlement, la loi NOTRE a conféré au Grand Besançon une compétence pour définir les aides en matière d'immobilier d'entreprises, y compris dans le domaine du tourisme. La Région pouvant ensuite intervenir dans une logique d'abondements des aides, dans la limite de ses propres dispositifs.

Tenant compte de ces éléments, le Grand Besançon a mis en place un dispositif d'aide visant à encourager la diversification et l'adaptation de l'offre d'hébergements, intitulé : fonds d'intervention pour l'hébergement touristique (FIHT) par délibération du 23 mai 2019.

II. Projet de création de deux chambres d'hôtes adaptées aux personnes en situation de handicap

Madame Valérie Druge a déposé un dossier de demande de subvention réceptionné le 4 septembre 2019 par le Grand Besançon Métropole portant que la création dans sa résidence principale de deux chambres d'hôtes permettant l'accueil de personnes en situation de handicap.

L'habitation de Mme Druge située sur la commune de Chauenne (30 grande rue) comprend déjà deux chambres d'hôtes familiales (chambre avec mezzanine permettant d'accueillir jusqu'à 3 enfants) et un salon dédiés aux hôtes, mises sur le marché à compter du 1er octobre 2019.

Les deux chambres d'hôtes supplémentaires seront aménagées pour permettre l'accueil de personnes en situation de handicap. La création d'un élévateur permettant d'accéder aux chambres est intégrée au projet. Il pourra aussi être utilisé pour l'accès aux différentes chambres par les personnes âgées ou avec des enfants en bas âge.

La superficie des chambres permettra en outre d'accueillir les aidants via l'installation possible d'un lit supplémentaire. L'utilisation d'une des 2 autres chambres d'hôtes pourra aussi être proposée.

La grande salle au même étage permettra aux personnes accueillies de prendre leur petit déjeuner au même niveau. Le terrain extérieur de la maison clôturé et plat est accessible à tous et permet d'accueillir les chiens si souhaité.

A noter qu'une offre de table d'hôtes est également proposée le soir sur place sur réservation.

Mme Druge souhaite obtenir le label Tourisme et Handicap pour le handicap (dans un premier temps pour les handicaps moteur et auditif) et s'est d'ores et déjà engagée dans cette démarche avec l'appui du Comité Départemental du Tourisme du Doubs. Elle souhaite aussi obtenir le classement 3 épis auprès de l'association Gîtes de France.

L'accueil des touristes étrangers sera facilité, les hôtes pratiquant l'anglais, l'allemand et le russe.

A noter enfin que la proximité de la gare TGV et des sorties de l'Autoroute A36 confère à ce projet un positionnement intéressant. La maison est également desservie par une ligne Ginko (arrêt situé en face de la maison).

Les travaux prévus portent sur l'aménagement de deux chambres de 30m² (porte fenêtre, chiens assis), dotées d'une salle de bain de 15m² chacune, ainsi que l'installation d'un ascenseur, pour un montant total de 58 893 € TTC.

Madame Druge sollicite une subvention auprès de Grand Besançon Métropole et de la Région Bourgogne Franche-Comté pour mettre en œuvre son projet.

III. Accord d'une subvention par Grand Besançon Métropole

Ce projet répond aux objectifs visés lors de la mise en place de ce fonds d'aides par Grand Besançon Métropole de développement et de qualification de l'offre d'hébergement touristique sur notre territoire.

Parmi les objectifs de qualification de cette offre, figure en effet la volonté d'encourager le développement d'hébergements touristiques individuels (chambres d'hôtes et meublés) permettant d'accueillir des touristes en situation de handicap. Ce type d'offre est aujourd'hui inexistant sur notre destination.

L'ensemble du territoire de Grand Besançon Métropole a été déclaré éligible au fonds d'aide pour ce type d'hébergement, à l'exclusion des quatre communes ayant conservé la taxe de séjour.

Les travaux prévus dans le projet sont éligibles.

Au regard des montants d'aide fixés dans le règlement (en annexe pour mémoire), ce projet peut prétendre à une aide de 10% plafonnée à 4000 € par chambre d'hôtes créée. Le montant du projet se monte à 58 893 € TTC qu'il est proposé d'arrondir à 59 000 €.

Compte-tenu des éléments sur l'éligibilité de ce dossier, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 5 900 € à Madame Druge.

A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur l'attribution de cette subvention de 5 900 € à Madame Valérie Druge pour son projet de création de deux chambres d'hôtes adaptées aux personnes en situation de handicap dans sa résidence principale située sur la commune de Chaucenne,**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention jointe en annexe.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULLIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0